



Règlement jeu concours

Rent and Drop paie votre Taxe d'Habitation - 2019

Date de première mise en ligne le 22/10/2019

Article I : Société organisatrice

RENT ALL SAS, Société par Actions Simplifiées au capital de 1.000.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 488 839 424, dont le siège social se situe au 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque, RENT AND DROP, un jeu concours gratuit avec obligation d'achat intitulé «**Rent and Drop paie votre Taxe d'Habitation**».

Le jeu démarre à compter du 22 Octobre 2019 à 10H au 30 Novembre 2019 à 17H.

Article II : Conditions de participation

La participation au jeu concours gratuit est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle, ou sous contrôle commun avec elle, et de leur famille et d'une façon générale des personnes ayant collaboré à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au jeu concours est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du jeu, à une seule participation par personne (même nom et prénom, même adresse email) et à une seule participation par foyer, c'est-à-dire mêmes nom et adresse postale ou mêmes nom et adresse e-mail.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois et règlements et autres textes applicables en France.

Article III : Modalités

Pour pouvoir participer au Jeu, le Participant devra successivement :

- effectuer la réservation entre le 22 Octobre 2019 à 10h et le 29 Novembre 2019 à 17h pour un trajet en aller simple pour une durée de location minimum de 2 jours par téléphone ou sur le site internet www.rentanddrop.com d'un véhicule 6m3, 12m3 ou 20m3 RENT AND DROP,
- effectuer une réservation en aller simple confirmée par Rent and Drop dont le départ et le retour sont compris entre le 2 Novembre 2019 à 09H et le 30 Novembre 2019 à 17H.
- pouvoir fournir à Rent All SAS une copie de document officiel de la Direction Générale des Finances Publiques justifiant le montant d'imposition à la taxe d'habitation 2019 avec les noms et prénoms du « locataire », ou « conducteur » ou « payable par » inscrit sur le contrat de location.

De fait, si le client remplit ces conditions, il aura une chance de gagner.

Une fois la réservation en aller simple confirmée et le départ et retour effectué, la participation au tirage au sort du client est validée de fait.

Si la location est annulée du fait du Loueur ou du Participant, alors la participation au jeu-concours est annulée.

Toute participation, dont les coordonnées seraient inexactes, incomplètes, ou qui serait adressée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement. Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

En cas de déménagement ou de changement d'adresse email, le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées par courrier postal à RENT ALL SAS – Rent and Drop – Jeu Concours Taxe d'Habitation 2019, 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST ou par courrier électronique à l'adresse jeu-concours@rentanddrop.com.



Règlement jeu concours

Rent and Drop paie votre Taxe d'Habitation - 2019

Article IV : Désignation des Gagnants

Dans la journée du Lundi 2 Décembre 2019, un des membres de la société RENT ALL SAS procèdera à un tirage au sort sur toutes les réservations dont les modalités correspondent à l'article III du présent règlement. La qualité de Gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant telle que prévue aux articles II et III du présent Règlement.

Le Gagnant sera personnellement informé de sa qualité de Gagnant par RENT ALL SAS via l'adresse email communiquée lors de leur réservation.

A réception de l'email précité, le Gagnant disposera d'un délai de dix (10) jours ouvrables pour adresser par courrier postal à RENT ALL SAS – Rent and Drop – « **Rent and Drop paie votre Taxe d'Habitation** », 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST ou par courrier électronique à l'adresse jeu-concours@rentanddrop.com à RENT ALL SAS ses coordonnées (nom, prénom, adresse, code postal et ville) et son RIB pour procéder au remboursement.

Si le Gagnant ne communique pas ses informations dans le délai précité, le lot sera perdu et RENT ALL SAS pourra librement en disposer.

Une seule dotation sera attribuée par Gagnant (mêmes prénom, nom et adresse postale, ou mêmes prénom, nom et adresse e-mail) sur l'ensemble de la période du jeu concours.

Si le Gagnant n'est pas assujetti à la taxe d'habitation, il ne pourra pas faire valoir son droit pour être remboursé de la somme non dépensée.

Si le Gagnant n'est pas assujetti à la taxe d'habitation, il ne pourra pas transmettre son gain à une tierce personne imposable conformément à l'Article V.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Le Gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et électronique). Toutes fausses informations d'identité ou d'adresses entraînent la nullité de la participation et la perte des gains.

Si le Gagnant cause des dégâts sur le véhicule (spécifiés dans la fiche état de retour) de quelques natures que ce soit ou s'il est responsable d'un accident, ce dernier se verra perdre sa dotation.

Article V : Dotations

Un tirage au sort déterminera le Gagnant du remboursement du montant de la taxe d'habitation 2019 avec les noms et prénoms du « locataire », ou « conducteur » ou « payable par » inscrit sur le contrat de location.

Le Gagnant recevra un virement d'un montant de la taxe d'habitation 2019, après déduction de la contribution audiovisuelle et dans la limite de 1 000€.

Pour le remboursement

Le gagnant devra envoyer dans un délai de 7 jours ouvrables à l'adresse jeu-concours@rentanddrop.com les justificatifs de taxe d'habitation 2019 accompagné d'un RIB.

Les lots sont incessibles, non transmissibles, non modifiables et non échangeables.

Les remboursements seront effectués dans un délai maximum de 6 semaines à réception des justificatifs demandés.



Règlement jeu concours

Rent and Drop paie votre Taxe d'Habitation - 2019

Article VI : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Rent and Drop – « Rent and Drop paie votre Taxe d'Habitation » 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

Article VII : Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Plus généralement, RENT ALL SAS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de renouveler le jeu-concours en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article VIII : Disqualification

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse électronique.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète, inexploitable ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

RENT ALL SAS pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article IX: Limite de responsabilité

RENT ALL SAS ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la communication électronique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tous autres problèmes qui ne lui seraient pas imputables et qui interviendraient pendant la durée du Jeu.

Notamment, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

RENT ALL SAS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitables ou si le Gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à RENT ALL SAS de faire des



Règlement jeu concours

Rent and Drop paie votre Taxe d'Habitation - 2019

recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article X : Propriété intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et, à ce titre, protégées.

En outre, les organisateurs restent titulaires exclusifs de l'ensemble des droits d'auteurs sur ce Jeu.

Article XI : Publicité

Par l'acceptation de sa dotation, le Gagnant autorise RENT ALL SAS – Rent and Drop à utiliser son identité dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article XII : Loi applicable et litiges

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement. Si en dépit d'efforts, elles n'y parvenaient pas dans un délai de 30 jours à compter de la naissance du différend, la juridiction compétente pourra être saisie par la Partie la plus diligente.

Article XIII : Informatique et Libertés

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Cette demande sera adressée le cas échéant à l'adresse suivante :

RENT ALL SAS – « **Rent and Drop paie votre Taxe d'Habitation** »,
540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de Jeu seront réputées renoncer à leur participation.